



**Berset Christel, Vial Pierre**

Deep Sea Mining : l'entreprise Allseas ou un navire titanesque sous pavillon fribourgeois !

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 08.05.25

## Dépôt

Les océans sont aujourd'hui gravement menacés. Des centaines de scientifiques à travers le monde alertent sur les dangers de l'exploitation minière en eaux profondes : le deep sea mining. Cette pratique consiste à racler le plancher océanique, souvent à plusieurs milliers de mètres de profondeur, afin d'en extraire des métaux stratégiques comme le cobalt, le nickel, le manganèse ou le cuivre, principalement utilisés dans la fabrication de batteries pour téléphones, ordinateurs ou voitures électriques. Ces opérations industrielles lourdes risquent de causer des dommages irréversibles aux écosystèmes marins et à la biodiversité, de libérer du carbone stocké depuis des millénaires dans les sédiments profonds et, ce faisant, de compromettre durablement la stabilité environnementale de notre planète.

Depuis deux ans maintenant, la Suisse et le Conseil fédéral se positionnent en faveur d'un moratoire sur l'exploitation commerciale de la zone internationale des fonds marins. De son côté, la population fribourgeoise a bien compris l'importance de protéger l'environnement et les droits humains face aux agissements de certaines entreprises multinationales. C'est par exemple dans cette perspective qu'elle a soutenu, à plus de 56,5 % l'initiative pour des multinationales responsables.

C'est pourquoi les récentes révélations de la presse nous interpellent. Le Canton de Fribourg abrite en effet le siège de l'entreprise Allseas, sise à Châtel-Saint-Denis, l'un des leaders mondiaux de l'exploitation minière des fonds marins. Parmi les trois administrateurs de cette société, il y a deux personnalités fribourgeoises, bien connues à Fribourg, qui administrent toutes les sociétés Allseas du groupe. A la suite d'un récent décret de Donald Trump, cette société envisage d'affréter un navire titanesque destiné au forage sous-marin dans les eaux internationales, au mépris flagrant du droit international.

Nous prions le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Que pense le Conseil d'Etat du fait qu'un navire d'une compagnie basée dans le Canton de Fribourg s'apprête à violer le droit international pour aller racler le plancher des océans en détruisant des écosystèmes marins et en menaçant la biodiversité ? Comment évalue-t-il l'impact potentiel de ces activités sur l'image du Canton de Fribourg ?
2. L'entreprise Allseas a-t-elle bénéficié d'aides financières, de subventions ou d'avantages fiscaux de la part des autorités cantonales ?
3. Existe-t-il un quelconque lien entre la Promotion économique du Canton de Fribourg et l'entreprise Allseas ? Si oui, de quelle nature est ce lien ?
4. Le canton prend-il en compte les aspects environnementaux et sociaux ainsi que les conventions internationales ratifiées par la Suisse dans le choix des entreprises qu'il choisit d'attirer sur son territoire et/ou auxquelles il accorde des avantages fiscaux ?
5. Le Conseil d'Etat entend-il se décharger de toute responsabilité et fermer les yeux sur les activités des entreprises privées qu'il accueille, même lorsque celles-ci pourraient violer les droits humains et environnementaux sous prétexte de leur nature privée ?